

DEMANDE DE DÉROGATION
POUR **LA CAPTURE OU L'ENLÈVEMENT ***
 LA DESTRUCTION *
 LA PERTURBATION INTENTIONNELLE *
DE SPÉCIMENS D'ESPÈCES ANIMALES PROTÉGÉES

* cocher la case correspondant à l'opération faisant l'objet de la demande

Titre I du livre IV du code de l'environnement
 Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations
 définies au 4° de l'article L. 411-2 du code de l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées

A. VOTRE IDENTITÉ

Nom et Prénom :
 ou Dénomination (pour les personnes morales) : ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARTS ET METIERS
 Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) :
 Adresse : N° 151 Rue Boulevard de l'Hôpital
 Commune PARIS
 Code postal 75013
 Nature des activités : Enseignement et Recherche
 Qualification :

B. QUELS SONT LES SPÉCIMENS CONCERNÉS PAR L'OPÉRATION

Nom scientifique Nom commun	Quantité	Description (1)
B1 <u>Myotis myotis</u> <u>Grand Murin</u>	<u>48</u> au 16/06/2024	Gîte d'été utilisé d'avril à Octobre par des femelles pour la mise bas de leur unique petit. Le gîte est principalement situé dans les ailes Est et Sud-Est des combles du cloître de l'Abbaye de Cluny, le long des poutres faitières. Des divagations sont constatées dans les différentes ailes du cloître (Nord et Ouest). Aucune chauve-souris n'a été observée dans l'aile Nord concernée par le projet de rénovation de la résidence étudiante.
B2 <u>Myotis emarginatus</u> <u>Murin à oreilles échancrées ou émarginé</u>	<u>8</u> au 13/06/2024	Gîte d'été utilisé d'avril à Octobre par des femelles pour la mise bas de leur unique petit. Le gîte est plutôt localisé dans l'aile Est et Sud-Est des combles, au-dessus de la grande galerie de l'Abbaye de Cluny, et plus particulièrement dans les trous de mortaises sur les poutres de cette partie des combles. Des divagations sont constatées dans les différentes ailes du cloître (Nord et Ouest). Aucune chauve-souris n'a été observée dans l'Aile Nord.
B3		
B4		
B5		

(1) nature des spécimens, sexe, signes particuliers

C. QUELLE EST LA FINALITÉ DE L'OPÉRATION *

Protection de la faune ou de la flore	<input checked="" type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux cultures	<input type="checkbox"/>
Sauvetage de spécimens	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux forêts	<input type="checkbox"/>
Conservation des habitats	<input checked="" type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux eaux	<input type="checkbox"/>
Inventaire de population	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages à la propriété	<input checked="" type="checkbox"/>
Etude écoéthologique	<input type="checkbox"/>	Protection de la santé publique	<input type="checkbox"/>
Etude génétique ou biométrique	<input type="checkbox"/>	Protection de la sécurité publique	<input type="checkbox"/>
Etude scientifique autre	<input type="checkbox"/>	Motif d'intérêt public majeur	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages à l'élevage	<input type="checkbox"/>	Détention en petites quantités	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages aux pêcheries	<input type="checkbox"/>	Autres	<input type="checkbox"/>

Préciser l'action générale dans laquelle s'inscrit l'opération, l'objectif, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale : Opération de restructuration et de rénovation de la résidence étudiante du campus Arts et Métiers de Cluny
 Suite sur papier libre

D. QUELLES SONT LES MODALITÉS ET LES TECHNIQUES DE L'OPÉRATION
 (renseigner l'une des rubriques suivantes en fonction de l'opération considérée)

D1. CAPTURE OU ENLÈVEMENT *

Capture définitive Préciser la destination des animaux capturés :
 Capture temporaire avec relâcher sur place avec relâcher différé
 S'il y a lieu, préciser les conditions de conservation des animaux avant le relâcher :

S'il y a lieu, préciser la date, le lieu et les conditions de relâcher :

Capture manuelle Capture au filet

Capture avec époussette Pièges Préciser :

Autres moyens de capture Préciser :

Utilisation de sources lumineuses Préciser :

Utilisation d'émissions sonores Préciser :

Modalités de marquage des animaux (description et justification) :

Suite sur papier libre

D2. DESTRUCTION *

Destruction des nids Préciser :

Destruction des œufs Préciser :

Destruction des animaux Par animaux prédateurs Préciser :

Par pièges létaux Préciser :

Par capture et euthanasie Préciser :

Par armes de chasse Préciser :

Autres moyens de destruction Préciser :

Suite sur papier libre

D3. PERTURBATION INTENTIONNELLE *

Utilisation d'animaux sauvages prédateurs Préciser :

Utilisation d'animaux domestiques Préciser :

Utilisation de sources lumineuses Préciser :

Utilisation d'émissions sonores Préciser :

Utilisation de moyens pyrotechniques Préciser :

Utilisation d'armes de tir Préciser :

Utilisation d'autres moyens de perturbation intentionnelle Préciser : Phase de travaux dans l'aile Nord du cloître de l'Abbaye L'ensemble des combles, en dehors de l'aile Nord qui sera cloisonnée, restent en l'état et libres d'accès pour les chiroptères.

Suite sur papier libre

E. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES CHARGÉES DE L'OPÉRATION *

Formation initiale en biologie animale Préciser : Michel JAUZEIN : Ingénieur Agronome AgroParisTech

Formation continue en biologie animale Préciser :

Autre formation Préciser :

F. QUELLE EST LA PÉRIODE OU LA DATE DE L'OPÉRATION

Préciser la période : Février 2025 à Septembre 2026

ou la date :

G. QUELS SONT LES LIEUX DE L'OPÉRATION

Régions administratives : Bourgogne - Franche-comté

Départements : Saône et Loire

Cantons : Cluny

Communes : Cluny

H. EN ACCOMPAGNEMENT DE L'OPÉRATION, QUELLES SONT LES MESURES PRÉVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPÈCE CONCERNÉE DANS UN ÉTAT DE CONSERVATION FAVORABLE *

Relâcher des animaux capturés Mesures de protection réglementaires

Renforcement des populations de l'espèce Mesures contractuelles de gestion de l'espace

Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée : Suivant préconisation SHNA (Société d'histoire Naturelle d'Autun), limitation des perturbations pour la période de mi-Avril et mi-October, mise en place de chiroptières, de portes maintenues en position ouverte, d'installation de rideaux occultants,

Suite sur papier libre

I. COMMENT SERA ÉTABLI LE COMPTE RENDU DE L'OPÉRATION

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) : Réalisation de comptages annuels des chiroptères (SHNA et Natura 2000)

Modalités de compte rendu des opérations à réaliser : Réunion préparatoire effectuée le 9 Juillet 2024 avec les partenaires SHNA et Natura 2000. Des réunions de suivi seront organisées pendant la durée de l'opération.

* cocher les cases correspondantes

Pour le Directeur Général et par délégation

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique à Elle garantit un droit des services préfectoraux.

Fait à Le Directrice Générale Adjointe en charge des Ressources et du Financement

le on charge des Ressources et du Financement

Signature

151, boulevard de l'Hôpital
75013 PARIS

Elisabeth MOINE